

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 NOVEMBRE 2022

NOMBRE : L'an deux mil vingt deux

- de Conseillers en exercice 27 Le vingt-neuf novembre
- de présents 21 Le Conseil Municipal de la Commune de MAING
- de votants 27 Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,

OBJET Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe, Maire

FIXATION DES DURÉES D'AMORTISSEMENT

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 06/12/2022

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 23/11/2022

Etaient présents : P. BAUDRIN C. COLLET G COLLET H. DUMOULIN JM. DELANNOY C. RIFF C. MERCIER A. DEVEMY D. RAMEZ V. PORQUET H. LEDOUX JC. REZIGA S. GLINEUR F. COQUELET I. PLOUVIER MP. THUILLET L. BLONDEAU C. DESROUSSEAU C. GRAND G. MONTAY

Etaient excusés : B. MERESSE S. PIROTTE A. AIT BAHA S. SPOTO B. LE MIGNENT L. PHILIPPE A. MALABOEUF

Procurations respectives à : L. BLONDEAU C. COLLET H. DUMOULIN G. MONTAY G COLLET D. RAMEZ C. MERCIER

Un scrutin a eu lieu, Véronique PORQUET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle que l'instruction comptable M14 pour les Communes vise à améliorer la lisibilité des comptes communaux.

Pour cela, en conformité avec l'article L2321-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), elle a introduit un certain nombre de procédures et notamment la procédure de l'amortissement qui permet de retranscrire une image fidèle de la composition et de l'évolution du patrimoine communal. Dans ce cadre, le Conseil Municipal doit se prononcer sur les durées d'amortissement qu'il souhaite retenir en conformité avec les règles comptables.

Il est proposé de fixer les durées d'amortissement par compte selon le tableau suivant :

Article/Immobilisation	Biens ou catégories de biens	Durée d'amortissement
Immobilisations incorporelles		
203	Frais d'études, de recherche et de développement	3 ans
205	Concessions et droits similaires	3 ans
Immobilisations corporelles		
211	Terrains	10 ans
212	Plantations	10 ans
213	Constructions	10 ans

215	Installations, matériels et outillages techniques	
2158	Matériels services techniques	5 ans
218	Autres immobilisation corporelles	
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	10 ans
2182	Matériel de transport	10 ans
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 ans
2184	Mobilier	10 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	10 ans

Adopté à l'unanimité

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
MAING, le 6 décembre 2022
La Directrice Générale des Services,

I. SERAFINI

